des Finances. Les détails relatifs aux taux d'intérêt se trouvent au sous-alinéa (iii).

Le sénateur Phillips: Ma deuxième question est la suivante: quel pourcentage de ces 350 millions de dollars sera exonéré de remboursement? En d'autres termes, quels sont les salaires engagés sur place?

M. Kroeger: Les détails concernant l'exonération de remboursement figurent à la page 19.

Le sénateur Phillips: Oui, 50 p. 100 des frais de maind'œuvre engagés sur place, mais à combien se monteront-ils?

M. Kroeger: Nous devrons demander ce renseignement au ministère des Finances.

M. MacDonald: Monsieur le président, si ce renseignement peut être utile, dans le cadre du programme précédent qui s'élevait à 160 millions de dollars, la partie bénéficiant de l'exonération de remboursement avait été évaluée à 35 millions de dollars. Nous essaierons de voir s'il existe un chiffre qui s'écarte sensiblement de ce dernier, en ce qui a trait aux 350 millions de dollars. Il est peut-être difficile de l'évaluer actuellement.

M. Kroeger: Cela dépendrait de la proportion des frais totaux que représenteraient les salaires à mesure que les projets seront présentés au cours de la période d'exécution du programme. Nous ne pouvons fournir de renseignements qu'au sujet de ceux qui ont été présentés jusqu'à présent.

Le sénateur Phillips: Je m'intéresse particulièrement à cette question, monsieur le président, parce que le gouvernement fédéral prétend qu'il s'agit d'une mesure visant à combattre le chômage alors que les provinces finiront, semble-t-il, par assumer les ‡ au moins des dépenses; entre-temps, le gouvernement fédéral prétend être l'auteur de ce programme. Je pense que les doléances des provinces à ce sujet sont justifiées.

Je remarque que si une province n'utilise pas la totalité du montant qui lui est alloué, le montant inutilisé peut être transféré à une autre province? Comment procèdet-on à cet égard?

M. Kroeger: Ce n'est pas précisé monsieur le président. Nous pourrons peut-être obtenir ce renseignement.

Le sénateur Phillips: Il s'agit d'une entente plutôt exceptionnelle suivant laquelle des fonds peuvent être transférés d'une province à une autre sans que des modalités de transfert soient stipulées, n'est-ce pas?

Le président suppléant: Je pense que vous avez formulé une remarque plutôt qu'une question, sénateur Phillips. Je ne peux rien vous dire sinon qu'il est stipulé dans le crédit que:

... le ministre des Finances peut ajouter le montant inutilisé au montant alloué à l'une des autres provinces ou à plusieurs autres provinces;

Cette question se rapporte à un sujet que j'ai abordé plusieurs fois, à savoir l'exécution de cette mesure en vertu d'une loi des subsides plutôt que d'une loi normale du Parlement où l'on s'attendrait à ce que ce soit clairement stipulé et dont on ferait une étude approfondie et non hâtive comme ce fut le cas pour ces prévisions supplémentaires qu'on a étudiées ici et à l'autre endroit? Bien qu'on y ait tenu 12 réunions ou même plus, on a hâtive-

ment étudié la plupart de ces prévisions. La plus grande partie du temps a été consacrée à l'étude des mandats. Si vous lisez le procès-verbal des délibérations du comité de la Chambre, vous remarquerez que sur les neuf rapports publiés, huit d'entre eux portent presque entièrement sur la question des mandats. Le rapport numéro 8 a trait, je crois, aux témoignages de tous les autres ministres. Je suis d'avis, comme vous, que c'est une façon plutôt cursive d'étudier les affectations de crédit ou des mesures anticipées à cet effet ouvrant la voie à d'importantes lignes de conduite.

Le sénateur Carter: Je voudrais poser une question au sujet d'un point soulevé par le sénateur Phillips. Ce dernier a fait remarquer que si le gouvernement fédéral n'assume que 50 p. 100 de frais de main-d'œuvre, il est alors possible que les gouvernements provinciaux devront supporter 75 p. 100 des frais du projet dans le cadre du programme. N'est-ce pas aux provinces d'en décider? Ce programme n'encourage-t-il pas à investir dans des projets de main-d'œuvre plutôt que de capital? Encourage-t-il réellement les gouvernements provinciaux à investir dans des projets qui permettront d'employer un grand nombre de personnes afin qu'une grosse partie de ces dépenses serve à payer des salaires plutôt qu'à acheter du matériel.

M. Kroeger: C'est exact. La proportion des frais totaux d'un projet assumée par la province dépendra du montant des capitaux investis pour l'exécution de ce projet.

Le sénateur Carter: Donc, c'est aux provinces de décider que ces sommes serviront à créer le plus grand nombre possible d'emplois plutôt qu'à acheter du matériel.

Le sénateur Phillips: Je ne conteste pas ce fait, monsieur le président, mais dans le cas de l'installation d'un système d'égout, par exemple, on est forcé d'acheter des tuyaux. On ne rembourse à la province que les frais de main-d'œuvre engagés sur place, mais non le coût matériel. La construction d'un système d'égout nécessite l'emploi d'une importante main-d'œuvre. Je pense que les provinces sont tombées dans le piège puisqu'on leur demande de participer à un programme dont elles assumeront les gros frais alors que le gouvernement fédéral s'en tirera avec tous les éloges.

Le président suppléant: Nous avons étudié la page 21: Industrie et Commerce. Nous pourrions peut-être passer à la page 23: Justice. Je remarque qu'un poste de \$1 y figure, mais je ne vois pas l'explication que le Conseil du Trésor nous fournit d'habitude pour ces postes. Voulezvous faire une observation à ce sujet, monsieur MacDonald?

M. MacDonald: Nous pourrions faire distribuer le sommaire dont nous disposons.

Le président suppléant: On peut le distribuer, puis vous pourrez faire une observation. Les représentants du Conseil du Trésor ont l'habitude, lorsque le comité étudie les postes budgétaires de \$1, de ventiler ces postes et de nous les expliquer. Comme mes collègues le savent, il y a quelques années, alors que ces postes de \$1 faisaient l'objet de discussions et de remarques au sujet de leurs divers emplois, nous avons demandé au Conseil du Trésor de nous fournir une brève ventilation par catégorie d'utilisation. Habituellement les hauts fonctionnaires présents nous l'expliquent brièvement.

M. MacDonald: Dans le cas qui nous intéresse, le nombre des postes de \$1 est réduit. Dans le sommaire, ils ont été